REUNION EQUIPE DEPARTEMENTALE EPS – 29 Septembre 2023 – DIJON
\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Présents : Mr Vanderstuyf – V. Célisse – T. Baconnet – A Didier – C. Hudry – R. Joyeux – S. Antémi – J. Ponthieux – C. Steimetz- S. Rougy – C. Charles –- V. Camus - S. Benoit

***Matin (9h)***

1. Formations départementales 2023-2024 PDF ; finalisation des inscriptions

Proposition formation 2x 1 jour durant les congés d’avril (rémunération) : CPC volontaire ?
Tous les CP présents refusent d’assurer des formations pendant les congés scolaires

1. Foot à l’école (Peggy Seurat : responsable District 21) :
Chaque CPC sera informé de l’inscription de ses classes au dispositif
	1. présentation du dispositif
	Les dates d’inscription sont à venir : elles seront transmises dès qu’elles seront connues
	2. temps de pratique (séance type – foot-golf)
	3. projet pédagogique district Côte d’ Or : à faire évoluer au cours de l’année scolaire à partir des remontées des CPC et des retours des enseignants.
2. USEP
- calendrier des rencontres
- « Les enfants font leurs jeux » : guide de l’enseignant et de l’animateur USEP - La malette break dance (consultable en ligne)

- les classes inscrites aux rencontres sont visibles sur le site : <https://cotedor.comite.usep.org/>

- Les interventions via comités : un courrier conjoint USEP – EN pour relancer les comités afin d’obtenir les projets pédagogiques. Date de retour à fixer (signature DASEN).

- La fiche navette USEP ; elle sera disponible auprès du délégué USEP ; les intervenants qui veulent intervenir dans les écoles dans le cadre des conventions tripartites (DSDEN – Comité – Usep), devront aller la chercher à la délégation pour la compléter avec l’enseignant concerné, avant signature par l’ IEN de circonscription.

***Après-midi (13h45)***

1. Priorités nationales
- **Natation :** Bassin mobile (Noémie Roblin - ~~Léna Berthelomot~~)

¤ Tableau de recensement des écoles non concernées par l’enseignement de la natation ; il est à compléter par les circonscriptions qui ne l’ont pas encore fait pour le 16-10-2023 ; cet outil permettra à Noémie Roblin d’aller démarcher les collectivités concernées.

¤ Implantation envisagées : St Jean de Losne (hiver) – Talant (été jusqu’à mi-octobre)

¤ Statistiques ASNS : en attente de la part de la DSI

* **SRAV** : bus vélo (Monsieur Vanderstuyf – C. Charles)
Volonté des maires ruraux du département de proposer, sur le même principe que le bassin temporaire (natation) un bus itinérant avec des vélos.

De nombreux éléments sont en cours de réflexion pour sa mise en œuvre : inventaire de tout le matériel nécessaire. Des relations avec des partenaires sont engagées. Une personne (encadrante qualifiée) déplacerait le bus.

* **30’ APQ** : gos focus sur le dispositif depuis la rentrée. Plusieurs enquêtes depuis la rentrée ont été diffusées pour faire le point sur le dispositif dans les départements, son déploiement, les modalités de sa mise en œuvre, la formation attenante…
1. Réglementation EPS
* Circulaire sorties scolaires : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>
* Réglementation départementale EPS : le taux d’encadrement pour le SRAV est insuffisant.
* Convention nationale tripartite ; on s’appuie dessus.
* Sessions d’information – formation IB équitation/ski : en juillet 2023, décision du groupe EPS de considérer les journées ski et équitation comme des sorties occasionnelles (découverte – sensibilisation) et non comme des interventions en EPS garantes d’apprentissages dans le cadre des programmes.
* Cette décision est remise en question. Certains IEN souhaitent maintenir la formation des intervenants bénévoles dans ces deux activités. Aucune décision n’est prise.
* La note départementale IETS sera revue en s’appuyant sur les Notes départementales des autres départements de l’Académie.
* Rencontres sportives : rappel note départementale 2013.
* Formulaires honorabilité : remise à jour/ signature Mr Muller – ajout « vestiaire voile » sur formulaire AVC.
1. Site EPS
Aucune suggestion sur le contenu du nouveau site.

Certains CPC vont encore sur l’ancienne version.

1. Divers

Cour d’école active

*Un appel à projet "****cour d'école actives et sportives****" est actuellement en cours via l'Agence Nationale du Sport.*

*L’aide concerne le traçage (marquage au sol) pour favoriser la pratique sportive ou l'EPS. Ces fonds sont dédiés à l'aménagement des cours de récréation des établissements scolaires, éventuellement locaux partagés avec le péri ou l’extra-scolaire, pour y développer une activité physique et sportive ludique et attractive tout en favorisant une appropriation moins genrée de ces espaces.*

*Ce fonds s’adresse aux collectivités territoriales labellisées ou non Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive, propriétaires des établissements scolaires du 1er degré.*

*Vous retrouverez l’appel à projet* [*sur ce lien.*](https://www.ac-dijon.fr/cours-d-ecole-actives-et-sportives-128928)

*Dépôt des demandes sont à effectuer sur :* [*https://lecompteasso.associations.gouv.fr/*](https://lecompteasso.associations.gouv.fr/) *code fiche subvention 3473. J'attire votre attention sur les délais de dépôts avant novembre 2023 (dans la limite de l'utilisation de l'enveloppe financière).*

***Ma classe aux Jeux***

* *7 écoles ont postulé dans le département*
* *3/10/2023 ; visio pour consignes dans traitement des dossiers :*
	+ *identifier les établissements ciblés ;*
	+ *prendre contact avec ces établissements pour être certains de la viabilité de leur demande et leur donner les tenants et aboutissants de cette demande :*
		- *coût du déplacement ;*
		- *les principes de l'attribution des lots de places pour une session à savoir :*
		- *à l'accès à un site paralympique qui leur sera imposé (il y en a 14 au total : 13 en Ile de France + Châteauroux) ;*
		- *à un horaire imposé (pour une durée de présence sur site de 1h30 à 3h00 selon les disciplines). La première session est programmée le 02 septembre à 09h00 du matin. Certaines sessions vont finir à 21h30 ;*
		- *à une journée imposée ;*

 *- 12/10/2023 : comité de pilotage pour entériner la liste.*

 *- Par la suite, il sera demandé aux établissements retenus de constituer un dossier de transport pour le 15 décembre*